

Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU

La Commune d'Alle par son Service des Eaux continuera dès janvier 2017 le remplacement par étape des compteurs d'eau dans les habitations et où un raccordement au réseau est existant. Ces remplacements permettront de relever les volumes consommés à distance par un système d'émetteur/récepteur. Ils sont planifiés durant le 1^{er} semestre 2017.

Dès lors, nous invitons les propriétaires et/ou les locataires de bien vouloir libérer de tout obstacle les emplacements où sont situés les compteurs d'eau afin de permettre un travail efficace et dans de bonnes conditions.

Pour ces importants travaux, la Commune d'Alle a mandaté l'entreprise Gérard Rohrer SA à Alle.

Pour rappel, selon le règlement communal relatif à l'alimentation en eau, les compteurs d'eau sont propriété de la Commune et entretenus par cette dernière. Pour chaque installation, un robinet d'arrêt est placé en amont du compteur qui appartient au propriétaire et non à la Commune. Si lors de ces remplacements de compteurs, il est constaté que le robinet en question est dans un mauvais état et/ou plus étanche, il est possible que la Commune demande au propriétaire de procéder à son remplacement.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons d'avance pour les quelques désagréments que cela peut engendrer.

En cas de problème ou de question, M. GURBA Romain, fontainier, est à votre disposition au numéro de téléphone : 079/960.50.14 ou l'Entreprise Gérard Rohrer au 032/471.16.19.

PROCHAINE ASSEMBLÉE COMMUNALE

La prochaine réunion de l'organe législatif aura lieu le jeudi soir 17 novembre 2016.

INFORMATION SUR L'EAU POTABLE

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique -

les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.

Qualité chimique

- dureté de l'eau 43 f° -> eau dure
- nitrates 2.39 mg/l
- Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrates par litre pour l'eau potable.
- La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires

Origine de l'eau

- 15 % de l'eau potable provient de la source de Fregiécourt
- 60 % de l'eau potable provient des sources de Charmoille
- 12 % de l'eau potable provient de la source « Sous la Côte » à Charmoille
- 8 % de l'eau potable provient de l'interconnexion avec l'A16
- 5 % de l'eau provient de la source de la Louvière (Alimentation industrielle Flasa)

Traitement de l'eau -

- eau des sources de Fregiécourt et Charmoille : traitement par filtre à sable et désinfection par UV
- eau de l'A16 : traitement par chloration

Autres informations -

Les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont placardés au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, respectivement à disposition au secrétariat communal.

AMÉNAGEMENT LOCAL – DÉPÔT PUBLIC (publication dans le journal officiel du 12 octobre 2016)

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune d'Alle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 13 octobre 2016 au 11 novembre 2016 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, le document suivant :

Modification de l'aménagement local Plan de zones et Règlement communal sur les constructions Sur Roté

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal d'Alle jusqu'au 11 novembre 2016 inclusivement. Elles porteront la mention "Opposition à la modification du plan de zones ".

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Alle, le 10 octobre 2016

Le Conseil communal

PLACE DE LA LIBERTÉ ASSAINISSEMENT ET REMISE EN VALEUR DE L'ENSEIGNE « ALLE »

Les autorités communales en collaboration avec la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle (SDEA) ont eu conjointement la volonté de remettre en valeur l'enseigne « ALLE » sise sur la Place de la Liberté. L'état actuel de la présentation ne répond plus aux critères de sécurité tant au niveau électrique que structurel. Elle sera par conséquent remplacée par un nouveau monument ; celui-ci se veut plus moderne pour donner une image plus forte et dynamique à notre village.

La SDEA ainsi que les autorités communales se réjouissent de pouvoir dévoiler très prochainement ce nouvel édifice. Celui-ci verra le jour d'ici la fin de l'année une fois toutes les démarches administratives terminées.

Ci-dessous, une image de l'enseigne actuelle ainsi qu'une modélisation 3D du nouvel édifice.





CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En collaboration avec l'administration communale, le Groupe Médical Allaine (Dr Joël Berret, Dr Jacques Claude et Dr Odile Philippin) procédera à une vaccination contre la grippe ouverte à toute personne (enfants dès 6 ans) désireuse de se protéger contre cette maladie épidémique.

Cette vaccination est particulièrement recommandée aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux malades souffrant du cœur ou de toute autre maladie cardio-vasculaire, aux sujets atteints de maladies respiratoires, aux diabétiques, aux personnes dont l'immunité est affaiblie ou qui souffrent d'insuffisance rénale, aux patients atteints de cancer ou de maladie chronique.

Elle est également recommandée aux personnes qui, par leur profession, sont en contact avec beaucoup de monde (vendeurs, personnel médical, etc.).

La vaccination antigrippale aura lieu le jeudi 10 novembre 2016, Entre 18h00 et 19h00, à la Mairie, rue de l'Eglise 5

LE PRIX DE LA VACCINATION EST DE FR. 25.—

Si l'horaire ne vous convient pas, il est toujours possible de se faire vacciner au cabinet.

Prière de s'inscrire jusqu'au vendredi 4 novembre au plus tard au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, à retourner au secrétariat communal.

Inscription pour la vaccination contre la grippe du jeudi 10 novembre 2016

	OUI	NON
Nom/Prén./Année-naiss.	🗆	
	, ,	

Prière de cocher la case ci-dessus si vous avez, ou non, bénéficié du vaccin les années précédentes.